

## RÉINSCRIPTION EN DOCTORAT 2022/2023

### À PARTIR DE LA 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE, POUR INSCRIPTION EN 2<sup>ÈME</sup>, 3<sup>ÈME</sup>, 4<sup>ÈME</sup> et 5<sup>ÈME</sup> ANNÉE

#### ❖ Composition du dossier de demande de réinscription

##### Doctorants sollicitant une inscription en 2<sup>e</sup> année :

- **Rapport d'activité** signé par le directeur de thèse, le directeur de l'unité de recherche et tout autre enseignant-chercheur impliqué dans le suivi de la recherche.
- **Attestation de financement** de thèse pour l'année à venir, qui peut prendre l'une des formes suivantes :
  - doctorant contractuel : copie du contrat doctoral
  - doctorant salarié : copie du contrat de travail
  - profession libérale : justificatif URSSAF ou copie de la carte de l'ordre professionnel
  - autres situations : attestation sur l'honneur de financement sur ressources personnelles (parents, crédit ou allocation de chômage), datée et signée par le doctorant.

##### Doctorants sollicitant une inscription en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année :

- **Rapport du comité de suivi** signé par le directeur de thèse, le directeur de l'unité de recherche et tout autre membre du comité de suivi ;
- **Attestation de financement** de thèse pour l'année à venir, qui peut prendre l'une des formes suivantes :
  - doctorant contractuel : copie du contrat doctoral
  - doctorant salarié : copie du contrat de travail
  - profession libérale : justificatif URSSAF ou copie de la carte de l'ordre professionnel
  - autres situations : attestation sur l'honneur de financement sur ressources personnelles (parents, crédit ou allocation de chômage), datée et signée par le doctorant.

#### ❖ Déroulement de la procédure

- **Les pièces indiquées ci-dessus sont à transmettre exclusivement à l'adresse courriel [coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr), entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin 2022.** Le secrétariat se mettra en rapport avec vous pour confirmer la recevabilité administrative du dossier.
- Si votre dossier est complet, il sera traité par l'école doctorale qui vous invitera ensuite à saisir une demande de réinscription **sur l'application Amethis, sans télécharger aucune pièce** dans l'application, afin que le **directeur de thèse**, le **directeur de l'unité de recherche** et le **directeur de l'école doctorale** communiquent successivement par voie électronique **leur avis** officiel sur votre demande.

- **Attention : les dossiers transmis par Amethis avant examen préalable de l'école doctorale seront systématiquement rejetés de l'application.**
- Si les trois avis sont favorables, la demande est **transmise pour décision au Vice-président Recherche**. Celui-ci décide d'autoriser ou non la réinscription, au nom du Président de l'Université de Strasbourg.
  - En cas de *décision défavorable*, vous recevrez par voie électronique et par courrier la notification que la réinscription n'est pas autorisée.
  - En cas de *décision favorable*, une autorisation d'inscription vous est communiquée par voie électronique uniquement, ce qui ouvre alors la procédure de validation administrative du dossier.